

## Délibération n°2018.00139

Information - Décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal - article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Séance du 18 décembre 2018

**Département de la Seine et Marne**

**Arrondissement de Meaux**

**Canton de Mitry-Mory**

**Nombre de Conseillers Municipaux**

en exercice : 33

présents : 23

absents représentés : 8

absents non représentés : 2

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 12 décembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

**PRESENTS :**

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON (jusqu'à la délibération n°2018.00122), Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Vincent BOT, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Lyazid AMRANE, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU, Mme Sophie VANHOUTTE

**ABSENTS REPRESENTÉS :**

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, Mme Julie MOREL donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Sylvain BERNARD donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à M. Benoît PENEZ, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE

**ABSENTS NON REPRESENTÉS :**

M. Gilbert TROUILLET, M. Guy DARAGON (à partir de la délibération n°2018.00123)

**SECRETARE DE SEANCE :** M. Franck SUREAU

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Délibération n° 2018.00139

Information - Décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal - article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Marianne MARGATE, Adjointe au maire, déléguée à l'aménagement du territoire, au développement durable et transports ainsi qu'au droit des femmes,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu les délibérations du Conseil municipal n°2015.00041 du 10 avril 2015 et n°2016.00033 du 11 avril 2016, portant délégations de pouvoir au Maire,

Considérant que Madame le Maire est tenue de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

### DELIBERE

**PREND ACTE** du tableau des décisions prises entre le 2 novembre et le 5 décembre 2018, soit les décisions numérotées 2018.00142 à 2018.00158 selon le tableau ci-dessous

Décision	09/11/2018	2018.00142	Culture	Portant acceptation du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle présenté par la Comédie de Saint-Etienne.	633 € TTC
Décision	02/11/2018	2018.00143	Culture	Portant acceptation du contrat d'exposition présenté par madame Florence Baudin.	500 €
Décision	07/11/2018	2018.00144	Culture	Portant acceptation du contrat d'engagement d'artistes présenté par l'orchestre D.Branche - Monsieur Couturier pour une animation organisée par le club Age d'Or.	543,36 € TTC
Décision	07/11/2018	2018.00145	Culture	Portant acceptation du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle présenté par l'association Compagnie Le Bel après minuit dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019.	3 100 € (non assujetti à la TVA)
Décision	08/11/2018	2018.00146	Urbanisme	Portant conclusion du bail rural avec Madame Anne DUPIRE épouse DE GELIS pour l'exploitation des parcelles E 747-E 946-E 948.	loyer annuel : 145,61 €
Décision	08/11/2018	2018.00147	Urbanisme	Portant résiliation du bail rural signé le 23 janvier 2004 avec Madame Françoise NICOLAS épouse DUPIRE pour l'exploitation des parcelles E 747-E 946- E 948.	

Décision	20/11/2018	2018.00148	Culture	Portant acceptation du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle présenté par la Compagnie Théorème de Planck-THP dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019.	5 811,40 € HT (non assujetti à la TVA)
Décision	20/11/2018	2018.00149	Achats-Marchés	Portant attribution du marché pour la réalisation et l'entretien d'un court de padel. Marché à procédure adaptée n° 18M21.	65 035,76 € TTC
Décision	14/11/2018	2018.00150	Festivites	Portant acceptation du contrat d'engagement présenté par Staries Show pour la soirée du personnel communal.	7 000 € TTC
Décision	13/11/2018	2018.00151	Ressources humaines	Portant acceptation de la convention de formation professionnelle présentée par l'association Action et formation pour l'aide au maintien à domicile (AFPAM).	644 €
Décision	28/11/2018	2018.00152	Achats-Marchés	Portant attribution du marché pour la prestation d'un traiteur pour deux réceptions. Marché à procédure adaptée n°18M11.	18 000 € HT maximum
Décision	22/11/2018	2018.00153	Enfance-Vacances	Portant acceptation du contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec la compagnie La Barak 'A Théâtre, Paris-Montreuil.	2000 € (non assujetti à la TVA)
Décision	26/11/2018	2018.00154	Achats-Marchés	Portant attribution du marché pour la location d'une patinoire à glace naturelle pour les fêtes de fin d'année. Marché à procédure adaptée n°18M13.	46 800 € TTC/an
Décision	26/11/2018	2018.00155	Culture	Portant acceptation du contrat d'engagement pour un atelier créatif "DIY", à la médiathèque, par la société Environa.	250 € TTC
Décision	03/12/2018	2018.00156	Achats-Marchés	Portant approbation de l'avenant n°1 à la convention de mandat pour la restructuration du cinéma Le Concorde. Marché n°17M17.	144 619 € TTC

Décision	03/12/2018	2018.00157	Achats- Marchés	Portant approbation de l'avenant n°2 à la convention de mandat pour l'étude et la réalisation de l'extension de l'école Couperin et la création d'un restaurant scolaire. Marché n°15M66.	344 058,79 € TTC
Décision	05/12/2018	2018.00158	Culture	Portant acceptation du contrat présenté par l'association Docfilms concernant la réalisation d'ateliers et la mise à disposition d'une exposition liés à la culture de la paix, ainsi que la diffusion d'un film documentaire.	5 878 € TTC

Et ont, les membres présents, signé au registre.  
Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory




.....  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.